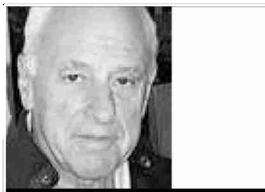




L'école romande en manque de démocratie

Denis de Meuron



En 2013, à l'Université de Genève, un colloque public fut consacré à la question de savoir qui contrôle l'enseignement et définit ses buts. Les enseignants-chercheurs reprochaient au système institutionnel de ne pas tenir compte de leurs propositions en prenant des décisions sans fondement et de manière obscure. Comme par exemple avec le choix des moyens d'enseignement actuels, peu satisfaisants, dans le domaine du français.

Le secrétaire général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), répondit oralement que, puisque le peuple avait accepté HarmoS et avait élu les conseillers d'Etat responsables, le processus de décision était démocratique et que lui-même et son équipe n'étaient que des organisateurs. Qu'en est-il réellement?

J'ai déjà parlé ici (LT des 27.03.2013 et 08.10.2013) des nouveaux programmes d'histoire et de géographie. Et présenté dans la revue *Passé simple** une sévère critique du nouveau moyen d'enseignement en histoire. Les objectifs des cours de sciences humaines, issus d'une époque dépassée, celle des années 80-90, doivent être impérativement totalement remaniés.

Egalement en retard est la discipline des sciences. Incroyable mais

vrai: tous les organes humains sont étudiés, mais pas le cerveau! Celui-ci est encore considéré en 2015 comme une boîte noire.

De même est absente l'approche des notions fondamentales de la science informatique (comme celle de l'algorithme), notions qui modifient la perception du monde au même titre que ce fut le cas avec la mécanique ou l'électricité, domaines qui sont eux abordés.

Ajoutons d'autres problèmes plus généraux. Par exemple, on sait maintenant en pédagogie que les compétences (résolution de problèmes complexes) sont étroitement liées à des connaissances précises; or règne encore un man-

La confrontation des idées, quand elle existe, reste limitée. Toute critique est neutralisée

que de rigueur dans la définition des compétences et le choix des connaissances dans les programmes actuels. Par ailleurs, n'y a-t-il pas un manque de réflexion sur la culture générale minimum à enseigner (à distinguer du vernis culturel élitiste), si importante pour l'acquisition de repères communicationnels et dont l'absence prêterait les élèves qui n'y ont pas accès par la voie familiale? Et qu'en est-il du problème des évaluations comparatives des résultats de l'enseignement dans les divers cantons? Il ne faudrait pas que la perspective de résultats

moins flatteurs politiquement biaise le choix des critères scientifiques à la base de ces évaluations.

Les causes de cette inadéquation entre le contenu des programmes et les besoins de formation des adolescents d'aujourd'hui sont, de fait, inséparables du processus de décision actuel. La responsabilité est diluée entre cantons, structure romande et un nombre incroyable de commissions hiérarchiques ou transversales, décisionnelles ou consultatives. Les fonctionnaires, qui ont en outre un devoir de réserve, sont jugés plus sur la mise en place d'un programme que sur son contenu, ce qui diminue leur capacité d'écoute. La confrontation des idées, quand elle existe, reste limitée et contrôlée par la hiérarchie. Toute critique interne ou externe qui rendrait plus complexe cette mise en œuvre est neutralisée.

Ceci donne naturellement du blé à moudre aux mouvements conservateurs populistes, parfois réactionnaires, permettant par là même à l'administration de faire passer toute critique comme un support de ces mouvements.

Les associations de parents réagissent peu, confondant la nécessité d'exigence d'un débat public avec l'obligation de proposer elles-mêmes des contenus d'enseignement, ce qu'elles ne sont évidemment pas à même de faire seules. Et les associations d'enseignants, craignant à tort un contrôle accru dans la salle de classe, rechignent à toute immixtion de la société civile.

Les instituts de recherche, qui devraient avoir une autonomie critique, sont confinés dans des tâches qui restent strictement au service



de l'administration. Le post-obligatoire n'a pas voix au chapitre. Le contrôle parlementaire, comme dans toute superstructure politique à qui on délègue les décisions, est très limité. La société civile est tenue dans l'ignorance si ce n'est par des communiqués lénifiants: «Tout va bien, les quelques problèmes existants sont en voie d'être réglés, il faut attendre la mise en pratique...»

Est-ce démocratique? Oui du point de vue formel, mais non du point de vue réel. L'essence de la démocratie est le débat, la dispute publique, la reconnaissance que cha-

cun peut y prendre part s'il le désire, les expertises contradictoires mais argumentées, et une décision finale prise par des responsables connus (à l'occasion, le peuple), pouvant être blâmés si le choix se révèle ensuite mauvais. Est-ce que la fixation des objectifs de l'enseignement, répondant à des besoins sociaux, donc à définir par la société, ne doit pas être soumise à ce traitement?

Il ne s'agit pas de demander les avis de chacun (simple alibi, car les décideurs font après ce qu'ils veulent tout en se déresponsabilisant sur les gens consultés), mais

qu'émanant, de la confrontation, des positions claires pour tous. Et le seul moyen aujourd'hui est que les parlements cantonaux reprennent la main politiquement tout en maintenant le programme d'études romand, ce qui n'est pas incompatible. S'ils ne le font pas, ce seront eux les responsables du retard de l'école.

* «Passé simple», n° 6, juin 2015, pp. 35-36

.....
Docteur en science politique
.....